

Le peuple canadien et la Chambre seront satisfaits uniquement si les ministres de la Couronne déclarent, sans rien cacher, la totalité de leurs biens. Il ne suffit pas de déclarer toutes les fiducies à gestion autonome, les fiducies ouvertes, les fiducies à fonds bloqués, et d'envoyer la presse aux bureaux du Conseil privé pour s'y casser le nez. Qu'avez-vous à cacher?

Mme Sauvé: Rien.

M. Grafftey: Rien, dites-vous. Eh bien, s'il n'y a rien, prouvez-le. C'est seulement si les ministres déclarent leurs avoirs sans rien cacher, que les Canadiens et la Chambre seront satisfaits et que le gouvernement dirigé par le très honorable premier ministre aura contribué d'une certaine manière à donner un sens un peu plus précis à cette institution.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Nous venons d'écouter les suggestions très brillantes et très positives du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey).

Je pense que les dix minutes qui me sont accordées pour participer à ce débat me permettront simplement de faire une sorte d'introduction. En tant que Canadiens, nous pouvons, je pense, être fiers lorsque nous jetons un coup d'œil sur notre histoire et nos gouvernements—qui jusqu'ici ont toujours été soit libéraux soit conservateurs—d'avoir eu relativement peu de scandales importants à l'égard de conflits d'intérêts.

La première chose à se rappeler c'est que quelles que soient les règles que nous édictons, la moralité des gens qui siègent dans cette Chambre est d'importance capitale. Je ne peux pas oublier les leçons de science politique de George Britnell, un des grands politicologues de la Saskatchewan. Il disait que l'on peut légiférer dans tous les domaines, mais que l'on ne peut jamais vraiment légiférer sur la moralité. C'est pourquoi je pense que pour donner le ton, il me suffira de dire que nous avons eu la chance d'être très bien représentés en cette Chambre par des Canadiens de toutes les couches de la société et de n'avoir eu que des scandales mineurs. Nous avons donc eu beaucoup de chance et nous pouvons être fiers d'être Canadiens.

Je crois que la partie la plus importante du débat a porté sur l'amendement qu'a proposé notre chef. En le relisant, et étant donné qu'il a été étudié par tous les députés, j'ose espérer qu'il sera unanimement adopté. A mon avis, si cela se produisait, ce serait énorme, car l'essentiel est de faire la différence entre les responsabilités d'un ministre et celles d'un simple député.

Nous nous rendons tous compte que pour devenir député en vertu du système actuel de gouvernement, il faut d'abord être élu. Mais lorsque quelqu'un devient ministre, ses responsabilités sont entièrement différentes de celles d'un simple député. Je vais donner quelques exemples, car il faut renoncer à l'abstraction et en venir aux faits lorsqu'il est question de la différence entre un ministre et un député.

Examinons donc quelques exemples. Prenons le cas de la loi sur les banques. Les membres du cabinet sont les premiers à savoir si le plafond de 6 p. 100 sur les taux d'intérêt sera enlevé. Ils ont accès à ce renseignement bien avant les autres députés. Un ministre connaît certains

Les conflits d'intérêts

faits que tous les autres députés ignorent. Tous ceux qui s'y connaissent un peu en affaires savent que lorsque les taux d'intérêt sont libérés, le prix des actions des banques monte forcément. Nous en avons été témoins lorsque la loi sur les banques a été modifiée, que le plafond de 6 p. 100 a été enlevé et que le taux d'intérêt a été libéré. La valeur des actions a augmenté. Aujourd'hui encore, même si le marché est à son plus bas depuis 1970, la valeur des actions des banques est encore plus élevée à la Bourse de Toronto et à la Bourse de Montréal qu'elle ne l'était le jour où l'on a annoncé que la loi sur les banques serait modifiée.

Le domaine des transports constitue un autre bon exemple. Le ministre des Transports et ses collègues du cabinet ont été les premiers à apprendre qu'un grand aéroport serait construit et que, partant, beaucoup de terrains seraient expropriés. Bien sûr, lorsque des terrains doivent être expropriés, leur valeur peut changer. C'est pourquoi il est nécessaire que des règlements empêchent les ministres de faire de gros profits, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs amis.

● (2130)

Un député parlait de l'administration d'un pays qui a un budget de 26 milliards de dollars. C'est bien sûr un montant considérable; le gouvernement est l'entreprise la plus importante du Canada. Mais il y a aussi des gens qui ont accès aux renseignements concernant le produit national brut, qui est assujéti aux modifications fiscales et aux décisions prises par le ministre des Finances (M. Turner) et les autres ministres et qui se répercutent sur les valeurs des sociétés. Ces gens possèdent ces renseignements. C'est pourquoi il nous faut des hommes et des femmes suffisamment honnêtes pour ne pas utiliser ces renseignements pour leur propre avantage matériel.

L'amendement à l'étude propose que nous commençons à réglementer les conflits d'intérêts aux échelons supérieurs, c'est-à-dire, là où l'on prend les décisions. À mon avis, c'est une proposition très importante et j'espère que tous l'appuieront. Nous pourrions donc certainement oublier pour une fois nos opinions imbues d'esprit de parti. C'est notre parti qui a proposé le débat et c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a présenté une motion à cet égard. Notre chef a présenté un amendement utile puisqu'il traite de façon sérieuse et réfléchie de la question des conflits d'intérêts.

La deuxième observation que je voudrais faire, et qui est extrêmement importante pour le cabinet, concerne l'image du premier ministre (M. Trudeau). Le premier ministre du Canada doit toujours donner l'exemple. Parce que s'il commet une imprudence en ce qui concerne les conflits d'intérêts, ou s'il donne une mauvaise impression ou fait quoi que ce soit qui laisse une mauvaise impression, son image en souffre.

J'aimerais adresser un compliment à deux premiers ministres que j'ai connus depuis mon arrivée à la Chambre. Je veux parler du très hon. député de Prince Albert (M. Diefenbaker) qui, quoi que ses critiques aient pu dire à propos de lui, a toujours donné l'exemple dans ce domaine, et du premier ministre qui l'a précédé, Louis Saint-Laurent, qui avait les mêmes qualités et la même intégrité que son successeur. Bien entendu, leur exemple donne le ton à tout le cabinet.